

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles HAGLER

Les bibliothèques populaires / Ch.  
St-Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1907, tome 9, p. 342-345

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# Les Bibliothèques Populaires

Parmi toutes les institutions qui ont pour but l'éducation et l'instruction du Peuple, il n'en est guère de plus intéressante que celle des bibliothèques populaires.

Il n'en est pas, non plus, qui soit plus difficile à diriger et qui laisse plus de place à la critique.

La question, faute de temps, n'a pas été abordée l'autre jour à Sion, à la réunion des délégués de la Fédération cantonale de l'Association catholique ; mais dans les travaux des Congrès et dans les rapports de sections, elle a très souvent attiré l'attention et toujours la bienveillance.

En Valais, nous possédons peu, très peu de bibliothèques populaires. Ces dernières années, cependant, leur nombre a augmenté de quelques unités, grâce à l'initiative privée, grâce aussi aux Pouvoirs publics qui ont sincèrement l'intention de faire quelque chose en faveur de ces utiles et bienfaisantes institutions.

Parlons d'abord des bibliothèques existantes.

Chez nous, il n'en existe ni d'opulentes, ni de riches.

Presque toutes, au contraire, pleurent misère.

Récemment, un brave bibliothécaire de commune n'avait-il pas dressé une liste des personnes qu'il supposait posséder au moins quelques livres, puis écrit à chacune d'elles une lettre, charmante dans sa naïveté, où il sollicitait la charité d'un volume — quel qu'il soit !

Je lui ai fait parvenir ma contribution, mais je doute qu'il ait obtenu tout le succès désiré. Beaucoup de personnes, en effet, se seront fait, vraisemblablement, le petit raisonnement suivant : « Si tous les bibliothécaires avaient tous ensemble la même idée et que nous dussions les satisfaire, vraiment cela nous entraînerait un peu loin. »

Où les bibliothèques existent, les Communes devraient avoir le devoir impérieux d'alimenter elles-mêmes leurs bibliothèques et de veiller, sous le contrôle du curé, à ce que celles-ci contiennent les ouvrages les mieux adaptés à la mentalité et aux besoins de leur clientèle.

Ainsi, il est indispensable que les ouvriers de métier, désireux de s'instruire dans leur spécialité, trouvent à la bibliothèque communale ou paroissiale le manuel technique nécessaire etc. etc. Mais il faut aussi que les connaissances religieuses, l'histoire, l'art même, ne soient pas négligés. Les ouvrages d'imagination, les romans, doivent être choisis avec prudence et goût, de façon à ce qu'ils intéressent le lecteur, mais aussi à ce qu'ils lui fournissent des modèles de langage nobles, sains, clairs et corrects. Enfin, la science pure doit être représentée par de bons livres, sérieusement écrits, où l'ouvrier, l'employé, l'agriculteur pourront se rendre compte exactement de l'état des connaissances humaines.

Tout cela exige un nombre considérable de volumes.

Comment faire donc?

A côté des demandes de subsides à l'Etat, à la Commune, il y a un autre moyen : c'est de provoquer des dons volontaires.

Qui n'a pas dans une malle, dans un buffet, dans un grenier, des tas de vieux livres qu'il a lus et relus,

qu'il ne relira plus, qu'il n'ouvrira plus de sa vie, qui l'encombrent, qui lui attireront, s'il ne s'en débarrasse, tout un peuple trotte-menu de souris et de rats?

Pourquoi donc les conserver, alors qu'envoyés dans une bibliothèque, s'il ont la moindre valeur, ils rendraient à une foule de braves gens les services qu'ils vous ont rendus jadis ?

Si chacun se donnait la peine de faire un paquet de livres auxquels il ne tient plus et de les expédier à une bibliothèque de sa région — pourvu qu'ils fussent honnêtes et sûrs — pensez donc au joli nombre de volumes qui seraient mis par ce fait en circulation!

Que de joie pour des petits enfants, que de distractions pour le travailleur fatigué, que d'éléments pour la *veillée* studieuse du laboureur, quelle consolation souvenant pour la mère de famille !

Et qu'est-ce que cela vous coûterait ?

La peine de monter au grenier, d'avalier quelques grammes de poussière, de faire un paquet et de l'envoyer à son adresse. Et vous en seriez récompensé par cette pensée : « Grâce à moi, il y aura un peu moins d'ennui, de chagrin, d'ignorance sur la terre. » Et quelqu'un hésiterait ?...

Le plus grand nombre de villages valaisans sont, hélas ! encore privés de bibliothèques populaires, et, là, cette privation est beaucoup plus grave qu'en ville où d'autres organismes peuvent y suppléer.

Si la Paroisse ou la Commune ne se charge pas d'acheter des livres, où veut-on que le paysan aille s'en procurer ? L'hiver, quand chôment les travaux de la terre, l'agriculteur demande, de nos jours, aux livres d'occuper ses loisirs forcés. S'il n'y a pas de bibliothèque au village, il emprunte au voisin ou fait venir depuis la ville.

On voit d'ici le danger.

C'est encore à l'initiative privée qu'est dévolue, dans ces communes-là, la tâche de montrer aux administrateurs leur devoir, en fondant elle-même la bibliothèque populaire.

Que l'instituteur aille trouver le curé et quelques notables, et que tout ce monde mendie dans l'intérêt de tous.

Le devoir d'éducateur ne s'arrête pas au seuil de l'école. L'instituteur n'a pas fait tout ce qu'il doit faire quand il a appris à lire, à écrire, à calculer, aux petits de plusieurs générations. Sa position toute spéciale d'homme instruit lui impose l'obligation de répandre autour de lui le goût de l'étude et les moyens d'y donner satisfaction. Il peut donc aider à créer une bibliothèque populaire.

Je suis persuadé, d'ailleurs, que tous y ont songé et que je prêche en cela des convertis.

Pour terminer, je redis donc: il appartient à l'initiative privée de compléter les bibliothèques là où elles existent, de les créer, là où elles n'existent pas.

C'est à quoi les lecteurs des *Echos*, nous en exprimons ici le vœux, voudront s'occuper sans tarder.

CH. SAINT-MAURICE.